

République Française
Département des
Pyrénées-Atlantiques



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 23 JUILLET 2026**

DELIBERATION N°07 - DCM-2026072307

**Nombre de
membres en
exercice : 29**

Présents : 25
Votants : 29
Pour : 29
Contre : -
Abstentions : -

**Objet :
Modification du
tableau des
emplois**

L'an deux-mille vingt-six, le vingt-trois juillet à dix-huit heures trente, le Conseil municipal de la Commune de Boucau, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Mathieu HORN.

Date de convocation : 16 juillet 2026

Membres présents :

M. Mathieu HORN, Mme Marie-Ange THEBAUD, M. Christophe MARTIN, Mme Béatrice ESCOURBIAT, M. Frédéric BILLARD, Mme Fabienne GOYENETCHE, M. Serge DESTUGUES, Mme Morgane CHAZELLE, M. Xavier DAVARD, Mme Martine BECRET, Mme Marie-Christine DUBOY, M. Adberrahmane OUDJEDI, Mme Irène ITHURSARRY, Mme Nathalie BACARISSE, M. François NOGARO, M. Jérôme RANCE, M. Kévin HELENE, Mme Amina EJNAÏNI, M. Guy BOULANGER, Mme Catherine PERLANT, M. Hervé LUYER-TANET, Mme Monia EVENE-MATEO, Mme Hélène URRUTY, M. Gilles LASSABE, Mme Stéphanie LARRAIN-GARBISU.

Membres représentés par pouvoir :

M. Mathieu DELAU donne pouvoir à Mme Morgane CHAZELLE
M. Peio BOULIN donne pouvoir à Mme Béatrice ESCOURBIAT
Mme Lona BARRASA-MARTIAL donne pouvoir à Mme Amina EJNAÏNI
Mme Laurence GUYONNIE donne pouvoir à M. Gilles LASSABE

Secrétaire de séance : Mme Morgane CHAZELLE

Rapporteur : Monsieur Mathieu HORN, Maire

Conformément à l'article L.313-1 du Code Général de la Fonction Publique, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant.
Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois permanents nécessaires au fonctionnement des services.

Dans ce cadre, il convient de mettre à jour le tableau des emplois permanents en fonction des derniers mouvements de personnel et de l'adapter aux futurs besoins en recrutement nécessaires au bon fonctionnement des services.

1 - Suppressions d'emplois permanents

Compte tenu :

- du départ par voie de mutation du directeur des services techniques,
- du départ en retraite d'un agent du service finances et d'un agent du service espaces verts,

- de la titularisation dans leur nouveau grade suite à promotion interne (fin de détachement pour stage) d'un agent du service affaires générales, d'un agent du service espaces verts, d'un agent du service bâtiment et d'un agent du service voirie,

Il est proposé de supprimer :

- un emploi de directeur des services techniques relevant du grade d'ingénieur,
- un emploi de responsable du service finances relevant du grade d'attaché principal,
- un emploi d'ouvrier des espaces verts relevant du grade d'adjoint technique principal de 1ère classe,
- un emploi de Responsable du service affaires générales relevant du grade d'adjoint administratif principal de 1ère classe,
- un emploi d'ouvrier des espaces verts affecté aux stades relevant du grade d'adjoint technique principal de 1ère classe,
- un emploi de chef d'équipe bâtiment relevant du grade d'adjoint technique principal de 1ère classe,
- un emploi de chef d'équipe voirie relevant du grade d'agent de maîtrise principal,

2 - Ajustement des emplois

Afin d'optimiser les chances de recrutement dans le cadre du remplacement de futurs départs à la retraite, il est proposé :

- de rendre l'emploi d'agent d'accueil au service affaires générales accessible aux agents relevant des grades d'adjoint administratif, d'adjoint administratif principal de 2ème classe et d'adjoint administratif principal de 1ère classe,
- de rendre l'emploi de directeur/trice de l'Accueil Collectif de Mineurs de l'école Jean Abbadie accessible aux agents relevant des grades d'adjoint d'animation, d'adjoint d'animation principal de 2ème classe et d'adjoint d'animation principal de 1ère classe.

Considérant que la suppression d'emploi est une décision qui ne peut être prise qu'après avis du Comité Social Territorial,

Considérant l'avis favorable unanime du Comité Social Territorial en date du 4 juin 2026,

Où l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **DECIDE** d'approuver la mise à jour du tableau des emplois permanents de la Collectivité tel que présenté en annexe au regard des éléments susvisés ;
- **PRECISE** que les crédits suffisants sont inscrits au budget de l'exercice.

Pour extrait certifié conforme
Boucau, le 23/07/2026

Le Maire,
M. Mathieu HORN



La Secrétaire,
Mme Morgane CHAZELLE

